



BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION MAXIMUM

*Applicable au 30 mars 2017
au taux de TVA en vigueur de 20%*

Prix de vente valeur vénale jusqu'à 45.000 euros Forfait de 3.000 euros TTC

Prix de vente valeur vénale de 45.001 euros à 104.000 euros..... 8 % TTC du prix de vente

Prix de vente valeur vénale de 105.000 euros à 200.000 euros 7% TTC du prix de vente

Prix de vente valeur vénale à partir de 200.001 euros 4 % TTC du complémentaires à la tranche précédente

Mandats multiples ou vendeurs professionnels (promoteurs, marchands de biens) 5 % TTC quelque soit le prix de vente

Les honoraires d'Agence seront partagés par moitié entre vendeurs et acquéreurs

En cas de vente inter-cabinet, sera retenu le barème de l'Agence détentrice du mandat

Délivrance obligatoire d'une note d'honoraires

Les tarifs indiqués s'appliquent pour des biens dans l'ancien

**A.B.C Conseils
10 Avenue Etienne Billières
31300 Toulouse
RCS Toulouse 493 554 984**

**Carte Professionnelle T n° CPI 3101 2016 000 011 974 délivrée par la CCI de Toulouse
Garantie Financière Allianz de 200.000 euros, 87, rue de Richelieu 75002 Paris**